# Cannabis : ne le laissez pas à la portée des enfants !

L’Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) signale que de plus en plus d’intoxications accidentelles au cannabis ont eu lieu ces dernières années chez les jeunes enfants. Ces intoxications peuvent être graves et engager le pronostic vital.

Entre 2010 et 2014, 140 cas d’intoxication au cannabis chez des enfants ont été signalés, dont 59 cas pour la seule année 2014. Ces intoxications concernent surtout des enfants de moins de 2 ans et 120 d’entre elles ont débouché sur des hospitalisations de plus de 24 heures. Neuf cas graves, où l’enfant a failli mourir, ont nécessité une hospitalisation en réanimation pédiatrique ou en soins continus. Heureusement, aucun décès n’a été rapporté.

D’après l’ANSM, cette augmentation des intoxications au cannabis chez les jeunes enfants va de pair avec l’augmentation de la consommation de cannabis dans la population générale et sans doute aussi l’augmentation des teneurs en THC du cannabis.

L’ingestion du cannabis par un jeune enfant nécessite d’appeler les secours (Samu : 15). Elle se reconnaît par les symptômes suivants : somnolence avec des phases d’agitation, vomissements, tremblements, convulsions, détresse respiratoire et parfois coma.

**Parents et proches de bébés et jeunes enfants : rangez le cannabis hors de leur portée.**

**Articles en lien :**

Je viens d'apprendre que j'étais enceinte (Drogues et grossesse)

Le cannabis c'est naturel donc ce n'est pas dangereux (Questions les plus fréquentes sur le cannabis)

**Source :**

Augmentation des signalements d’intoxications pédiatriques au cannabis par ingestion accidentelle (ANSM)